

Cession d'entreprise en SCOP ?

Quels avantages ?

Vendre votre entreprise à vos salariés, c'est possible !

Nos outils de financement et la fiscalité avantageuse du statut Scop, vous permettent de céder votre entreprise au bon prix. Cela, même sans un apport significatif des repreneurs.



Une solution clé en main

Prix, fiscalité, conditions de départ, financement, statuts... Notre équipe et ses partenaires vous accompagnent de A à Z sur ce moment clé de votre vie de chef d'entreprise !



Vos salariés sont les meilleurs repreneurs

Céder en Scop, c'est conserver les savoir-faire et l'ADN de l'entreprise. Vous pouvez choisir d'accompagner cette transition en restant dans l'entreprise.

Le choix de la pérennité

Le taux de pérennité à 5 ans est de 76% en Scop contre seulement 61% pour le modèle de transmission traditionnel*

* source INSEE ensemble des entreprises françaises sur l'année 2022



Avec les SCOP
j'ai pu choisir des modalités de transmission qui correspondent à mes valeurs et au prix qui me convient



ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE



Experts en solutions circulaires



Alors n'attendez plus et parlez de votre projet de cession avec l'un de nos conseillers.



01-40-87-87-00



urparis@scop.coop